

FAQ

Thématique : La prime d'activité

Date : 19/03/2026



Question : Est-il possible de percevoir la prime d'activité ou une autre prestation sur un compte bancaire Nickel ?

Oui il est tout à fait possible de recevoir les prestations sur un compte bancaire Nickel

Question : Est-ce que les pensions militaires versées aux enfants suite au décès du père sont à déclarer dans les « autres ressources » ?

Les rentes/ pensions d'orphelin sont à prendre en compte en montant net social, affectées à l'enfant s'il a plus de 15 ans et affectées au parent si l'enfant à moins de 15 ans. Si elles sont versées sur un compte bloqué elles ne sont pas en prendre en compte.

Question : Les indemnités journalières pour accident du travail (IJ AT) doivent-elles être prises en compte de la même manière que les indemnités journalières maladie ?

En effet les IJ AT sont à prendre en compte de la même manière que les IJ maladie (les 3 premiers mois considérées en revenus d'activité mais en "autre ressource" après les 3 premiers mois).

Question : Pour les indemnités journalières, au-delà des 3 premiers mois, y-a-t-il toujours un versement de la prime d'activité ? Si non, existe-t-il des exceptions ?

Les indemnités maladie ou accident du travail sont considérées comme des revenus d'activité uniquement pendant les 3 premiers mois. Au-delà, elles sont considérées comme des « autres revenus ».

Les autres indemnités, comme les indemnités de chômage, sont immédiatement prises en compte comme « autres revenus », puisqu'elles ne sont pas considérées comme des revenus liés à une activité.

Question : Dans le cas d'un étudiant ayant une activité rémunérée à 55 % du SMIC, la bourse est-elle prise en compte dans le calcul de la prime d'activité ?

Les bourses sont prises en compte dans le calcul de prime d'activité uniquement si elles sont imposables.

Question : Est-ce qu'un couple de moins de 25 ans sans enfant à charge, tous les deux salariés / étudiants peuvent bénéficier de la prime d'activité ou du RSA ?

Pour le RSA il faut justifier d'une activité avant les 25 ans.
Pour la prime d'activité il faut déclarer des revenus d'activité dans la déclaration trimestrielle, pour les étudiants salariés il faut que les revenus soient supérieurs à 55% du smic sur chaque mois du trimestre de référence.

Question : Si une personne dépose une demande de prime d'activité ce mois-ci, peut-elle bénéficier d'un rappel rétroactif pour les mois précédents où ses revenus auraient ouvert droit à la prestation ?

Non il n'existe pas de rétroactivité sur la prime d'activité, cette prestation s'ouvre le mois de la demande.

Question : J'ai accompagné une personne dans ses démarches pour la prime d'activité. En consultant son compte CAF, il est indiqué qu'elle bénéficie déjà de cette prestation, alors que Madame déclare ne rien avoir perçu à ce jour.

La demande de RSA équivaut également à une demande de prime d'activité. L'allocataire a donc nécessairement déjà effectué une demande de RSA ou, à défaut, une demande de prime d'activité.

Le motif éventuel de non-versement est consultable sur le site caf.fr, dans l'onglet « Allocations » -> « Mes paiements et mes droits » -> « Mes droits » -> « Prestation sans droit »